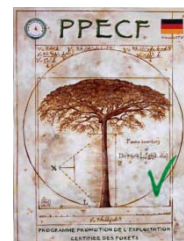




FICHE D'INTERVENTION PPECF



N° Contrat	Titre et lieu de l'intervention			Pays			
C120	Evaluation des livrables "Etude Coûts et Bénéfices certification (C062)			Bassin du Congo			
Thématique ¹							
1	Systèmes de certification	7	EFIR	13	Gestion et protection de la faune	19	Traçabilité
2	Réseaux professionnels	8	Social interne	14	HVC	20	Etude / Diagnostic / Plan d'action
3	Conditions cadres gestion durable	9	Populations riveraines	15	Management	21	Marketing
4	Partenariat au niveau paysage	10	Populations autochtones	16	Suivi-évaluation	22	Communication / sensibilisation
5	Légal et réglementaire	11	Développement local	17	Hygiène, Sécurité, Santé	23	Monitoring PPECF
6	Technique aménagement	12	Environnemental	18	Formation / Coaching	24	Facilitation et avis externes

Bénéficiaire(s)	Type	Prestataire(s)	Mode d'attribution
PPECF/COMIFAC/KFW	Bailleur	Alain Karsenty	Gré à gré

Montant total de l'intervention (Euro)	Financement PPECF (Euro)	Cofinancement bénéficiaire(s)	Signature (date)	Durée prévue	Durée effective
2.000	2.000	0 % de l'intervention	Mai 2016	4j	2 x 2j

Commentaires
 La contribution du PPECF a permis de couvrir les frais d'honoraires du consultant Alain KARSENTY qui a réalisé ses commentaires en deux temps : sur la version provisoire (juillet 2016) puis sur la version finale (avril 2017).

Principes et critères du référentiel FSC ou OLB/VLC ciblés
Non Applicable
Mots clés
Evaluation environnementale, PSE, coûts-bénéfices, SROI, certification.
Résumé de l'intervention
<p>Présentée comme une alternative au boycott des bois tropicaux soutenu par de nombreuses ONG environnementales depuis la conférence de Rio en 1992, la certification forestière se base sur un engagement volontaire des entreprises privées du secteur forestier (exploitation, transformation, distribution). Cependant ces dernières ne disposent pas d'informations suffisantes sur les coûts réels de la certification et les bénéfices apportés (au-delà des bénéfices commerciaux), encore moins d'argumentaires solides pour justifier leur engagement au processus de certification.</p> <p>C'est ainsi qu'entre novembre 2014 et Mars 2016, une étude portant évaluation des coûts/bénéfices des différents systèmes de certification (au sens large) a été initiée par le PPECF et réalisée dans le cadre d'une mission du bureau d'étude OREADE BRECHE, en vue entre autres d'apporter une meilleure connaissance des coûts de la certification, notamment pour conforter les entreprises certifiées dans leur dynamique, identifier concrètement les bénéfices de la certification pour l'entreprise forestière, et apporter une contribution à la relance de la dynamique de la certification quelque peu stagnante ces 05 dernières années en Afrique centrale. Vu la spécificité du sujet et la complexité des questions abordées, il s'est avéré nécessaire de recourir à un avis éclairé et pointu sur la qualité du rapport final du consultant et sur les conclusions de l'étude. C'est à cet effet qu'a été sollicité Alain KARSENTY, dans</p>

¹

Thématique principale	Thématique secondaire	Thématique tertiaire
-----------------------	-----------------------	----------------------

le cadre de la présente intervention, pour une analyse approfondi du rapport provisoire de l'étude. Les premières analyses du consultant A. KARSENTY ont porté sur le fait que l'étude documentaire prenait trop de place dans le rapport, ont précisé des aspects contextuels, des éléments de seuils de progrès, de Coûts et de Bénéfices dégagés à l'issue de l'étude. Au niveau des critiques sur le rapport final il mentionne (liste non exhaustive) :

- au niveau de la viabilité économique, il faut prendre en compte la relation entre ce que les rédacteurs suggèrent de l'efficacité (compétence, entretien des installations, dialogue ... cf p. 46) et la rentabilité financière de la firme, laquelle comprend en général plusieurs « centres de profit ». Une entreprise/centre de profit peut être régulièrement déficitaire du fait d'une pratique (plus ou moins légale, mais pas concernée par les référentiels de certification) de transfert de bénéfices vers d'autres centres de profits (souvent pour des raisons fiscales) tout en étant « efficace » au regard des critères de compétence, d'entretien, etc. Cette catégorie paraît relever d'une vision idéalisée de l'entreprise, qui ne prend pas en compte la dimension proprement financière de la rentabilité, parfois (et de plus en plus souvent) distincte de l'efficacité productive ;
- l'analyse des coûts (section 5, p. 59 et suiv.) devrait préciser notamment la durée de rotation adoptée (le coût à l'hectare, dans le tableau 13, de 14,8 € est inférieur au coût au m³ (53,8 €), ce qui est logique mais qui demande de connaître les hypothèses adoptées en termes de durée de rotation et/ou de volume commercial exploité à l'hectare). Quand le tableau 17 indique que le coût de la certification (stricto sensu) est de 2,20 € par m³ par an, il faudrait savoir quelle hypothèse de récolte à l'hectare a été adoptée (visiblement entre 8 et 10 m³) ;
- le coût de la mise à niveau « légalité » dépend de la situation de départ des différentes entreprises. Il n'est pas indiqué très clairement quelle est cette « référence » de base, et l'importance des coûts de cette mise en règle (1,3 milliard FCFA) laisse penser que la référence implicite est une entreprise théorique qui respecte fort peu les normes légales et règlements existants. Ce point devrait être précisé ;
- en termes de communication, il est important que le PPECF mette en avant ce chiffre de « coût spécifique de la certification » de 2,2 € par m³ et par an (éventuellement en le rapportant au prix de marché d'un m³ grume ou à l'équivalent des 16-17 € par m³ que représente la redevance forestière annuelle au Cameroun – pour une RFA de 2800-3000 FCFA/ha/an et un prélèvement moyen de 8 m³/ha) afin de montrer que, pour des entreprises qui, de toute façon, doivent être aux normes légales, le coût de la certification « de bonne gestion » est assez largement accessible. Il est utile également de voir que le coût des audits ne représenterait que 6 % environ du coût de la certification proprement dite, si l'on prend comme base le calcul suivant : (coûts directs des audits + redevance FSC) / 1,015 milliard FCFA. Et donner directement le pourcentage serait utile au lecteur ;
- l'affirmation du rapport « *Un certificat « de légalité » est donc également un certificat de gestion durable au sens strict.* » est conceptuellement inexacte et politiquement discutable, puisqu'elle peut servir à délégitimer les efforts de certification de type FSC au nom du fait que la seule application des lois et règlements garantirait la gestion durable.

Il en est ressorti un rapport plus lisible, mieux organisée, et plusieurs remarques, besoins de clarification adressés à la mission ayant réalisé l'étude. Ledit rapport a été validé en Avril 2017, à Douala lors d'un atelier organisé en présence d'un ensemble d'acteurs représentatifs du secteur forêt de la sous-région, (concessionnaires, bailleurs, bureau de certification, ONG, membres du Groupe thématique Gouvernance forestière du SE COMIFAC...)

Commentaires

Principaux produits livrés, résultats enregistrés et impacts observés depuis l'intervention

- un rapport d'analyse de la qualité du rapport ;
- amélioration de la qualité du rapport.

Utilité des résultats de l'intervention pour le bénéficiaire

- les analyses du consultant A. KARSENTY ont contribué à l'obtention d'une version finale du rapport plus lisible, mieux organisée, ce qui par ailleurs a facilité la validation de l'étude en Avril 2017 ;
- des pistes pour améliorer la communication vers l'extérieur.

Utilité des résultats de l'intervention pour une autre structure / un autre concessionnaire

- Non Applicable


Utilité des résultats de l'intervention pour les partenaires techniques et financiers

- l'avis d'un expert externe et la validation des conclusions lors d'un atelier de validation donne plus de valeur au rapport

Leçons apprises / conseils / sujets à approfondir en phase II

- il est important que le PPECF II fasse circuler les drafts d'études au sein de partenaires éclairés et engage des experts pour améliorer le contenu des documents et capitaliser les connaissances de tout un chacun.

Documentation disponible sur le site web www.ppecf-comifac.com

 TdR C120 non disponibles

 [Notes d'analyse du rapport d'étude coûts et bénéfice de la certification forestière \(C120\)](#)

Autres documents en relation avec cette étude sur le site web www.ppecf-comifac.com

 [Rapport d'étude coûts et bénéfice de la certification forestière \(C062\)](#)

 [Matrice SROI d'analyse personnalisée des coûts et bénéfices par entreprise \(C062\)](#)